

CATEGORIES

ANNEXE AU REGLEMENT DE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE LARUNS

Les taux ci-dessous sont appliqués à la partie fixe (abonnement) selon la catégorie de l'immeuble raccordé

	EAU	ASSAINISSEMENT COLLECTIF
LOGEMENT	1	1
LOGEMENT MEUBLÉ TOURISTIQUE, LOUÉ A LA SAISON (classé ou non classé)		
Capacité d'accueil jusqu'à 10 personnes	1	1
Tranche supplémentaire de 10 personnes	0,5	0,5
BRANCHEMENT EAU INDEPEDANT	1	0
Grange, jardin indépendant...(sans raccordement au réseau d'assainissement collectif)		
HÉBERGEMENT COLLECTIF		
Capacité d'accueil par tranche de 10 personnes		
Tranche de base	1	1
Tranche supplémentaire	0,5	0,5
LOCAL PROFESSIONNEL	1	1
Local commercial, artisanal, entreprise, entrepôt desservi par l'eau potable		
RESTAURANT ouvert au public	1	1
(cuisines destinées aux associations ou hébergements collectifs ne sont pas concernés)		
HÔTEL	2	2
Par tanches de 10 chambres		
CHAMBRES D'HÔTES	1	1
Max 5 chambres		
CAMPING OU LOCATION D'EMPLACEMENTS MOBIL-HOMES/BUNGALOWS		
EMPLACEMENT NU (sans PAR TRANCHE DE 10	1	1
EMPLACEMENT FIXE PAR TRANCHE DE 5	1	1
LOCAL BAR SNACK CAMPING	1	1
COLLECTIVITÉS ET ETABLISSEMENT MEDICO-SOCIAUX	3	2
(écoles, collège, crèche , maison de retraite, maison médicale et para-médicale)		
EQUIPEMENTS, ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	1	1
PISCINE MUNICIPALE, ETABLISSEMENT THERMAL	3	3